Le lundi 3 avril nous sommes allées au Conseil constitutionnel à Paris, le conseil constitutionnel s’occupe de réviser certains texte de droits si ces derniers sont conformes ou non.

Le conseil constitutionnel s’occupe aussi des QPC, (Question Prioritaire Constitutionnalité ou encore nommée la question citoyenne). Cette fonctionnalité permet aux citoyens de signaler au Conseil Constitutionnel une loi, un texte de loi ou encore un seul passage qu’ils n’estiment pas conforme.

Nous avons par la suite eu la chance de visiter les locaux et en partie les deux salles de réunion et la salle d’audience ou les QPC se passent. Bien que les délibérations se fassent à huit-clos les mardis matin sont disponibles et ouverts au public pour assister aux différents procès. Le bâtiment du Conseil Constitutionnel est collé au théâtre de la Comédie Française, il est alors possible d’entendre des comédiennes et comédiens répéter leurs textes de théâtre pendant des réunions internationales.

Enfin des traces du Premier Empire et de Napoléon sont bien présentes puisqu’il est possible de voir des aigles impériaux et des « N » de Napoléon sur toutes les poignées de portes des locaux.

Merci à Mme Depeyre pour l’organisation et l’encadrement de la sortie.

L. Monti, TG2